

## **CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 02 juin 2022**

**Présents** : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Stéphanie DELEUZE, Loïc DUCROS, André FORGET, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

**Excusés** : Michel DAYRE, Éric GARREL

**Pouvoirs** : Michel DAYRE à Éric BALMES

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance : Loïc DUCROS

Arrivée d'Alexandra AMIEL à 20h20

#### **Ordre du jour** :

1. Aide à association : spectacle musical salle polyvalente
2. Convention SDE pour la réalisation d'audit énergétique
3. Proposition d'extension d'éclairage public
4. Donation à la commune : délibération modificative
5. Travaux MAM : avancement du projet et évolutions
6. Travaux chemin de la calade à la suite des dégâts inondation
7. Chèvrerie et Ferme pédagogique
8. Projet de rénovation presbytère
9. Projet Aire de jeux
10. Projet de création DFCI
11. Traitement sélectif des déchets aux cimetières
12. Organisation d'une journée de nettoyage des chemins
13. Organisation des élections
14. Point des commissions :
  - Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
  - Patrimoine, entretien, agriculture, OM
  - Affaires sociales
  - Affaires scolaires
  - Communication
  - Associations, culture, jeunesse et sport
  - Finances
15. Questions diverses

M. le Maire demande au conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour sur :

- le projet d'inscription du Schéma Directeur d'Eclairage Public
- l'Appel d'Offre concernant la réfection des voies communales : chemin du Mouroulet et chemin de la Vignasse.

Propositions acceptées à l'unanimité qui seront respectivement les points n° 14 et n° 15.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente, du 05 mai 2022.

#### **1. Aide à association : spectacle musical salle polyvalente :**

Monsieur le maire informe le conseil d'une demande d'aide d'association pour organiser des spectacles musicaux avec une première prestation initialement prévue en juin.

Olivier BLOT précise que l'association n'est pas encore prête pour réaliser cet événement. Un point sera fait en septembre.

#### **2. Convention SDE pour la réalisation d'audit énergétique :**

Monsieur le Maire explique que nous avons eu une relance du SDE 07 pour une adhésion à cette convention pour mutualisation des besoins d'Audit Energétique sur nos bâtiments publics. Ceux-ci sont obligatoires pour les bâtiments de + de 1 000 m<sup>2</sup>.

Au vu des bâtiments communaux existants (pas de bâtiment > 1000 m<sup>2</sup>), la commune n'est pas concernée par cette obligation. En cas de changement d'avis du conseil ou d'évolution réglementaire, la convention permet une intégration à la démarche à tout moment.

#### **3. Proposition d'extension d'éclairage public :**

Monsieur le Maire explique que certains endroits dans le village sont dans l'obscurité la nuit et qu'il y a une demande pour une extension de l'éclairage public.

Éric BALMES présente un plan de principe pour l'installation de luminaires sur les secteurs réputés mal ou peu éclairés.

Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à la proposition d'extension d'éclairage public faite par le SDE 07 en référence du BPU 2020-2023 pour la somme de 7 533,81 HT soit 9 040,57 TTC.

La participation communale étant de 3 955,25 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** d'accepter la proposition d'extension d'éclairage public avec une participation communale de 3 955,25 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### 4. Donation de terrains à la commune

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle délibération doit être prise pour permettre la rédaction d'un acte de vente à l'euro symbolique. Cet acte ne donnera pas lieu à paiement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** d'accepter la cession des deux parcelles cadastrées E 1027 d'une superficie de 35 m<sup>2</sup> et E 1029 d'une superficie de 173 m<sup>2</sup>, lieudit « Combe de Louba » au prix d'un euro symbolique qui ne donnera pas lieu à paiement
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires en cas de réalisation de cette donation

#### 5. Travaux MAM : Actualisation de devis

Loïc DUCROS présente au conseil municipal, un compte rendu sur l'avancement des travaux de la MAM.

Il propose la réalisation de peintures en couleurs. Cette proposition n'est pas retenue par le conseil municipal car la plus-value pour ces travaux est conséquente (+ 1000 €).

Par ailleurs, le devis prenant en compte les plus-values et les moins-values passe d'un montant de 32 230,40 € à 32 702,00 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** les plus et moins-values et accepte le devis de l'entreprise Campos actualisé à 32 702,00 €

#### 6. Travaux chemin de la calade à la suite des dégâts inondation

À la suite des dégâts de l'inondation dus à l'orage du 03 octobre 2021, pour lesquels une reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle a été validée, le montant des travaux a été estimé à 8 479,30 € HT soit 10 175,16 € TTC. S'agissant de dommages non assurables subis sur la commune, la voie communale n° 18 n'étant plus praticable, l'Etat nous a accordé une aide DETR de 1907,84 € et fait une avance de 572,35 €. Nous sollicitons l'aide du Département.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** des dégâts de l'orage du 03 octobre 2021 qui s'élève à 8 479,30 € HT soit 10 175,16 TTC
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter :
  - une aide exceptionnelle auprès de la Préfecture de l'Ardèche
  - une aide auprès du Conseil Départemental pour travaux suite aux dégâts de l'inondation
- **APPROUVE** le tableau de financement suivant :

Montant HT des travaux :	8 479,30 €
Fonds propre et Aide de l'État :	4 239,65 €
Aide du Conseil Départemental :	4 239,65 €

Total Travaux HT :	----- 8 479,30 €
TVA € :	1 695,86 €
Total Travaux TTC :	10 175,16 €

➤ **S'ENGAGE** à prévoir cette dépense au Budget communal

#### **7. Chèvrerie et Ferme pédagogique**

Une demande d'aide DETR est en cours d'instruction. Plus d'informations sur le projet et ses évolutions seront présentées lors d'un prochain conseil

#### **8. Projet Presbytère**

Une demande d'aide DETR est en cours auprès des services de l'état. Après consultation pour avis, l'Architecte des Bâtiments de France désapprouve la mise en place de menuiseries en PVC.

Des demandes de devis en menuiserie bois sont en cours.

#### **9. Projet Aire de Jeux**

Compte tenu de la présence d'une zone inondable à proximité de la zone d'implantation prévue pour l'aire de jeux, le service instructeur de la DETR demande un nouveau plan de masse. Ce plan devra préciser l'emplacement des jeux.

#### **10. Projet de création DFCI**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un chemin de Défense des Forêts Contre les Incendies, des études sur la flore et la faune (reptiles) sont nécessaires. Le projet est donc mis en pause bien qu'il ait reçu un accueil favorable de la plupart des services concernés.

Une discussion s'engage sur les chemins de la commune, des remarques sont émises sur les contraintes éventuelles liées à la réalisation d'un DFCI, et sur le rôle important des chasseurs et de certains riverains dans leur entretien. Il est exposé qu'au vu du nombre de départs d'incendies sur la commune ces dernières années, cet ouvrage permettrait une meilleure accessibilité aux pompiers, et donc une défense incendie plus efficace.

De plus, les chemins existants sont étroits et ne permettent pas des manœuvres aisées pour les camions de pompier.

Par ailleurs il est rappelé qu'une journée de nettoyage des chemins est prévue le 11 juin 2022.

#### **11. Traitement sélectif des déchets aux cimetières**

Une demande de séparation dans les poubelles de fleurs est en cours, pour pouvoir séparer les pots en plastique des végétaux.

## **12. Organisation d'une journée de nettoyage**

Une opération de nettoyage des chemins est prévue le samedi 11 juin 2022, rendez-vous 9h00 à la mairie

## **13. Organisation des élections législatives du 12 et 19 juin 2022**

Afin de permettre une bonne organisation des élections législatives, un planning des permanences est établi.

## **14. Inscription au Schéma Directeur Eclairage Public**

Il est proposé d'inscrire au schéma directeur éclairage public le remplacement de luminaires pour les équiper de lampes LED à faible consommation, permettant ainsi d'importantes économies d'énergie. Les premiers éléments chiffrés pour le remplacement de 103 luminaires sont :

- Coût estimatif de l'opération : 90 000 € HT financé à 50% par le SDE07.
- Coût à la charge de la commune : 45 000 € d'investissements sur 5 ans soit : 9 000 € par an

En conséquence d'importantes économies de fonctionnement sont prévues :

- Economie sur la puissance installée : 4 330 kW/h (diminution 66 %)
  - Economie sur la puissance consommée : 18 800 kW/h
- De plus des économies de maintenance sont aussi prévues : 670 €/an

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE 07

## **15. Appel d'Offre réfection des voiries communales Chemin du Mouroulet et Chemin de la Vignasse**

À la suite de l'appel d'offre réfection des voiries communales Chemin du Mouroulet et Chemin de la Vignasse, dont la clôture était le 30 mai 2022 à 12h00, trois offres ont été remises par courrier.

La commission d'appel d'offre du 02 juin 2022 a analysé les offres reçues. Elle propose au conseil municipal de retenir l'offre la plus avantageuse : Sté LAUPIE TP pour un montant de 35 971,32 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** l'offre de l'entreprise LAUPIE TP pour un montant de 35 971,32 € TTC

## **16. Point des commissions :**

- Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations
- Patrimoine, entretien, agriculture, OM
  - Des demandes de devis sont en cours concernant la peinture intérieure de la salle polyvalente
- Affaires sociales
- Affaires scolaires
- Communication

- Associations, culture, jeunesse et sport
- Finances

## **17. Questions diverses**

La séance est levée à 23h00